

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Les Prisons de Rome.

(Suite et fin.)

II.

Une très importante question est celle de la nourriture; j'ai dû m'en occuper d'une manière toute particulière. J'ai mangé du pain, de la viande, goûté le bouillon, les légumes, le vin, l'eau, non seulement dans les cuisines, mais dans les salles; j'ai questionné les prisonniers, aucun ne m'a fait d'observations sur la nature des aliments, quelques uns m'en ont présenté sur la proportion; c'est ce qu'on entend partout dans les prisons: nous verrons dans un instant les mesures prises pour satisfaire à de justes réclamations.

Le pain est, je ne dirai pas seulement bon, mais excellent. J'en rapporte revêtu du cachet de l'inspecteur et tel que chaque jour on en adresse à l'administration générale. M. de Girardin pourra se convaincre de la vérité de mes assertions; je l'y convie dès aujourd'hui; je l'y inviterai spécialement à mon retour de Paris.

Ce pain est meilleur que celui que reçoivent les troupes; meilleur que le pain de munition de nos soldats.

A l'infirmerie, les prisonniers reçoivent du pain de la même nature que celui que l'on mange partout en ville, et le médecin peut prescrire des viandes spéciales, de la volaille, des écrevisses, etc.

Fournir à des hommes une nourriture choisie, mais en proportion évidemment insuffisante, serait peut-être un raffinement de cruauté à leur égard: une proportion plus grande d'aliments bons, mais plus simples, serait préférable; ici nous trouvons la qualité très bonne, voyons quelle est la quantité, en mettant en regard les assertions de la Presse avec les faits.

Chaque prisonnier reçoit les jours gras:

D'après LA PRESSE. 16 onces romaines (450 gr.) de pain, 2 onces (56 gr.) de viande pesée crue, viande pesée cuite et dont on a séparé la graisse et les os, 3 onces (84 gr.) de bouillon.

Les jours maigres:

Des légumes cuits à l'eau et au sel. 1-2 livre (169 gr. 50) de poisson sec pesé cru. 1-2 livre (169 gr. 50) de riz ou de pâte pesée crue. 1-2 livre de légumes cuits. Il est vrai, à l'eau et au sel comme partout, mais auxquels on a ajouté les condiments ordinaires employés pour le maigre, et le reste comme les jours gras.

Les prisonniers al largo n'ont pas de salade et n'ont qu'une demi-mesure de vin, mais on leur donne une once de plus de riz ou de pâte pour la soupe: puis ils reçoivent du dehors des aliments fournis ou par les sociétés charitables, ou sur les fonds communs destinés aux condamnés. Du vin provenant de la même source est aussi donné chaque jour à chaque prisonnier.

Outre l'inspection journalière des aliments par les agents de l'administration, comme elle existe en France, les membres d'une institution charitable, fondée sous le nom de St.-Jérôme, pour la visite des prisonniers, et qui compte dans son sein les membres des plus hautes familles de Rome, des prêtres, des avocats, etc., viennent chaque jour en surveiller la nature et la proportion; leur droit est tel que s'ils les trouvent défectueux, ils

peuvent les faire refuser et en faire délivrer, aux frais des fournisseurs, par des marchands de la ville. Malgré son mauvais vouloir contre le gouvernement des prêtres, la Presse ne préférerait-elle pas ce système à des administrations modelées toutes sur les mêmes formes et ne connaissant d'autres lois que la lettre des décisions ministérielles?

Sous le point de vue de la proportion des aliments, on trouve encore ici des dispositions fort importantes: sous la seule responsabilité de leur conscience et de leur savoir, les médecins sont juges absolus des réclamations des prisonniers, et chaque fois qu'ils reconnaissent que la proportion des aliments est insuffisante pour un individu, ils l'augmentent sans que qui que ce soit ait le droit de contrôler leur décision.

Des réglemens affichés dans toutes les parties des prisons permettent à chaque détenu de s'assurer si les fournisseurs accomplissent leurs devoirs et les mettent à même d'adresser des réclamations que l'organisation dont j'ai parlé ne peut laisser inutiles.

Si l'homme en bonne santé auquel la justice fait sentir ses rigueurs a droit à des soins, en maladie il lui en est dû de particuliers. J'ai visité, examiné dans le plus grand détail les infirmeries, et je puis déclarer hautement qu'à l'exception d'une seule, dont le correspondant de la Presse ne parle pas, c'est été une faiblesse indigne d'un descendant des Brutes, car il s'agit de l'infirmerie des femmes (aux prisons-nouvelles), elles présentent toutes les conditions désirables de salubrité; elles sont vastes, parfaitement éclairées et aérées, fournies de bons lits. J'ai visité les pharmacies, je me suis fait représenter les médicaments, ustensiles; j'ai vérifié par moi-même: viennent qui voudra contester mes assertions, je suis prêt à répondre à tout.

C'est ici que se placent naturellement les observations que je dois faire sur deux points très importants: l'état de l'infirmerie des femmes, dont je viens de parler, et la nature du service sanitaire dans les prisons.

Cette infirmerie est située au rez-de-chaussée: elle est peu vaste, mal aérée; plusieurs des femmes qui s'y trouvaient réunies lors de ma première visite, avaient de jeunes enfants; on conçoit que ces conditions soient toutes défavorables et que des améliorations soient indispensables à cet égard. J'ai exprimé d'une manière très absolue à ce sujet mon opinion, non seulement à M. le fiscal général, mais au cardinal Antonelli. Je voulais voir, rester libre d'exprimer mes convictions; je le fais ici publiquement, parce que c'est la vérité que je veux établir, non des impressions politiques que je veux déterminer.

La Presse ne poursuit d'autre but que celui que j'évite. En voici une preuve nouvelle: à chaque prison sont attachés un médecin et un chirurgien; elle ne nomme cependant que les docteurs Valari et Bacelli, comme s'ils étaient chargés du service de toutes les prisons, tandis qu'ils ne sont attachés qu'aux prisons-nouvelles. L'un et l'autre sont professeurs à l'Université. Aux Thermes, sont le professeur Lupi et le docteur Sartori; à Saint-Michel, les docteurs Zoecchi et Albidi; à Monte-Citorio, où les prisonniers ne sont que déposés, le médecin des prisons-nouvelles fait le service quand il devient nécessaire.

À qui aura lu l'article de la Presse, il devrait rester l'impression la plus déplorable sur le compte des médecins des prisons de Rome. Des hommes qui méconnaîtraient à ce point leurs devoirs seraient indignes du titre qu'ils portent... Confier leurs fonctions, déléguer leur autorité à des voleurs et à des assassins...

vous ne l'avez pas cru en l'écrivant... vous deviez repousser de si honteuses assertions, les placer du moins sous la responsabilité de votre correspondant.

Ces médecins sont des hommes honorablement connus: sur six, trois sont professeurs à l'Université; chaque jour ils sont obligés de visiter la prison, et lorsque le besoin s'en fait sentir, ils renouvellent cette visite. La nature de mes travaux et de mes connaissances me permet d'émettre une opinion sur le service sanitaire, et je n'hésite pas à donner le démenti le plus absolu au correspondant de la Presse.

Au dessous du médecin et du chirurgien se trouvent comme dans nos prisons de Paris, et sous le même nom d'infirmerie-major, de jeunes gens chargés d'exécuter leurs prescriptions, de faire la petite chirurgie, de préparer les médicaments; ils demeurent dans la maison et ne peuvent, ainsi que l'annoncier, s'absenter que dans des conditions données.

Je pourrais citer comme remplissant ou ayant rempli ces fonctions dans les prisons de Paris, des jeunes gens dont l'un surtout s'est distingué dans les épreuves du concours pour l'agrégation à l'École de pharmacie et par de bons travaux scientifiques. Sans avoir de pareils titres, qui pourrait croire que ceux auxquels des fonctions analogues sont dévolues ici seraient assez méprisables pour mériter les épithètes que leur applique la Presse?

J'ai voulu aussi visiter les prisons militaires au fort St.-Ange, pour en faire une comparaison avec les prisons civiles; certes, il n'est personne qui ne préférerait celles-ci, et surtout St.-Michel: là est véritablement la question, puis qu'il ne s'agit que des prisonniers politiques.

III.

Un volume ne suffirait pas pour réfuter toutes les assertions de la Presse; je dois me restreindre; je ne puis cependant laisser sans réponse ce qui a trait à la marche de la justice, aux peines infligées aux prisonniers, à l'action de ceux-ci les uns sur les autres, à l'encombrement des prisons, au nombre des prisonniers dans les Etats romains, à leur mélange, etc.

Ce n'est pas sur de simples rapports que sont rendus les jugements: la dénonciation est libre; à la vérité, les débats sont secrets; les esprits droits en sont certainement à se demander souvent si la société a beaucoup profité de la publicité qu'on leur a donnée en France; certes, les écarts, la violence de certains avocats dans des procès politiques, le retrait même des débats, d'autres qui ont déserté la cause de leurs clients pour produire un scandale dans le sanctuaire de la justice, ne sont rien moins que favorables à cette publicité, qui produirait ici des assassinats et des crimes de toute nature et ne permettrait pas à la vérité de se faire jour, par la crainte que l'on saurait imprinter aux témoins.

Le cavaletto (coups de verges sur les épaules couvertes de vêtements) entraînait autrefois dans les peines disciplinaires des prisons; il en a presque entièrement disparu, et aucun prisonnier politique n'y a été soumis.

Les quarante-huit kilos de chaînes que la Presse prétend avoir remplacé les vingt-cinq qui portaient les prisonniers avant la révolution romaine, se réduisent à quatre livres romaines (1 k. 350). Un seul individu, dans la prison Saint-Michel, en a été chargé; cette mesure avait été rendue nécessaire par ses violences, ses excitations sanguinaires; elle n'a eu de durée que le paroxysme de fureur qu'elle eut la vertu de calmer promptement. Il semblerait que M. de Girardin n'a ja-

mais vu de prison... Nulle différence entre celles de Rome et les nôtres, quant à la disposition des parloirs; et quant aux permissions accordées aux parents, les mesures administratives sont analogues à celles qui régissent nos maisons de détention.

Suivant la Presse, les localités où l'on pourrait placer 10 prisonniers en renferment 20: si l'inverse n'existe pas généralement, il se trouve dans beaucoup de salles; dans tous les cas, l'encombrement signalé ne se présente nulle part: les six prisonniers morts se réduisent à zéro.

La Presse porte à 400 le nombre des prisonniers politiques renfermés à St.-Michel, et à plus de 200 celui des détenus des autres prisons. Le talent comme calculateur de son correspondant mérite d'être signalé. On comprendrait une erreur de plume qui, comme dans les lettres de M. Gladstone, multiplierait par 10 un chiffre vrai par le déplacement d'une virgule; ici on ne trouve pas même cette excuse; le nombre des prisonniers était, au mois d'août, de 245, divisé ainsi qu'il suit: 16 à Monte-Citorio (dépôt), 86 aux Thermes, 46 aux prisons-nouvelles et 139, au lieu des 400 de la Presse à St.-Michel.

À la même époque il y avait dans toutes les prisons des Etats romains 10,754 individus. Sur une population de près de trois millions, ce nombre ne paraît pas surprenant, si l'on fait attention surtout aux circonstances où se trouve l'Italie; il donne en effet ce rapport de 3-584 pour mille, et représente les condamnés pour crimes, délits ou contraventions, les prisonniers pour dettes et les prévenus.

Il serait sans doute à désirer que les prisonniers pussent être divisés par catégories. On sait tous les efforts que sont tentés en France pour parvenir à ce résultat: les criminels politiques proprement dits ne sauraient, dans l'intérêt des gouvernements, être trop complètement séparés des autres; dans l'impossibilité de mieux faire, le gouvernement pontifical les a du moins réunis à St.-Michel.

Quant au hideux et ignominieux tableau moral tracé par la Presse, qu'elle en accepte la responsabilité; il y a déjà trop de mal, sous ce rapport, dans les prisons chez toutes les nations, pour qu'il soit permis d'y apporter les rêves d'une imagination fantastique; les peines disciplinaires qu'elle blâme avec tant de violence sont précisément appliquées pour punir des faits heureusement bien différents de ceux qu'elle a prétendu peindre.

IV.

La Presse a pensé qu'elle n'avait qu'à citer des noms propres pour qu'on la crût sur parole; je la suivrai également sur ce terrain en supprimant les noms, qui ne font rien à la question, et qui enveniment inutilement en contrastant peut-être d'honorables familles.

Les deux prisonniers arrêtés, suivant la Presse, pour leurs seules opinions libérales, faisaient partie de la bande de Zambianchi et sont prévenus de complicité dans les meurtres de Saint-Calixte; le prétendu saut-conduit du général Rostokan n'a jamais existé.

Deux autres, dont l'un est représenté comme ayant été retenu par le général Levailant pour soigner des blessés, ont été arrêtés comme porteurs de correspondances fort importantes avec les chefs de l'insurrection et propagateurs ardents d'écrits hostiles au Gouvernement.

Le prétendu avocat arrêté pour avoir toussé dans l'église, avait apostrophé le prêtre en chaire et troublé l'office divin.

L'employé inférieur du palais du Borgo, dont la Presse fait un commissaire, est sous le

poind d'une accusation de vol et de rapine commis à main armée.

Le chef du peuple, que personne ne voudrait s'exposer à interroger, suivant la Presse, de peur d'être frappé de l'excommunication qu'il a encourue, et qui devra dès-lors, d'après elle, mourir en prison, a été interrogé par deux juges (il s'en trouverait même pour les excommuniés!) sur les vols et dévastations accompagnés de menaces, et commis dans deux occasions, au lieu appelé les Sept-Salles, qui lui sont reprochés.

Les cinq jeunes gens arrêtés pour les feux de Bengale et que la Presse représente comme victimes d'une accusation de supercherie, ont été arrêtés dans un lieu de réunion où étaient préparés des grenades et des projectiles remplis de poudre de guerre destinés, non à fêter un jour anniversaire de la République, mais l'infâme gnet-aps de la porte Cavalagieri, au 30 avril 1850, où nos soldats ont été victimes de la confiance que le général Ordinet avait cru devoir mettre dans la parole d'honneur de porter une arme. Voilà le patriotisme de la Presse! Mais, pour me servir d'une expression triviale, elle s'est brûlée à la chandelle en citant elle-même la date. Non-seulement le lieu où ces objets ont été trouvés n'est pas resté abandonné, et ce n'est pas le lendemain que l'on y a rencontré les projectiles, mais la force armée ne l'a pas quitté un instant, et les objets ont été reconquis pour appartenir aux accusés. Le procès a duré deux mois; le défenseur a pu consulter avant qu'il le jugeât nécessaire le dossier de l'affaire, et la condamnation prononcée, le Pape a réduit de moitié le temps de la prison et l'a commuée en une simple détention. Le comité de salut public, le tribunal révolutionnaire ont-ils jamais fait rien de semblable?

La Presse a bien mal choisi son exemple en racontant l'histoire de ce vieillard non pas sollicitant depuis trois mois l'autorisation de voir son fils, mais entraîné par ses filles à visiter le complot, et qui, fidèle au Souverain Pontife, éprouva à la vue de son fils, qui s'en était fait l'ennemi, un évanouissement dont le journal tire de si fausses conséquences, et qui fut, ce qu'il ne dit pas, reconduit chez lui en voiture.

Un seul individu est devenu fou dans la prison. Que pourrait-on en conclure, quand on compare ce fait à tous ceux que l'on connaît?

V.

Un mot en finissant sur la nature de la surveillance des prisons. Deux solitaires des putes qu'une loi récente a enfin établis en France, sont chargés du soin de tous ceux qui ont besoin de leur appui. Dans chaque province d'anciennes et de récentes constitutions apostoliques ont établi une congrégation composée du président de la province, de l'évêque ou de son grand vicaire, du président du tribunal, de l'assesseur et de deux conseillers municipaux, et elle est obligée de visiter une fois par mois chaque prison, d'entendre chaque prisonnier, de vérifier l'état de la nourriture, des vêtements, etc. Elle a une autorité très étendue, et elle est appelée à prononcer sur tout ce qui intéresse les détenus.

À Rome, la Congrégation de Saint-Jérôme, dont un Cardinal est protecteur, complète cette hiérarchie toute de charité et de dévouement. Au lieu de la blâmer, chacun devrait désirer voir s'établir quelque chose de semblable partout où des malheureux sont piétés sous la main de la justice: car c'est bien les res sacra miser dans toute son étendue. Serait-il nécessaire, après cela, de répondre

FEUILLETON.

LE MONTAGNARD

OU LES

DEUX REPUBLIQUES.

1793—1848.

(Seconde partie—1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subie. C. D. V.

CHAPITRE CINQUIÈME.

(Suite.)

—Ma foi! mon cher duc, il vaut mieux prévenir que voir arriver le mal; et si en vous parlant comme je le fais, je vous mécontente, n'en accusez que les craintes de ma vieille amitié... Arthur, si j'en crois certaines paroles qui m'ont été répétées, est atteint de cette folie du siècle, et rêve avec ses condisciples du quartier latin, progrès, réformes sociales; c'est ce qu'on apprend maintenant à l'école de droit.

—Mon frère, interrompit le général, songez que...

—Eh! mon Dieu! continua celui-ci, vaut-il

mieux le laisser courir à l'abîme plutôt que de l'arrêter sur la pente, lorsqu'il en est encore temps.

Le duc avait pâli. Ses traits s'étaient subitement retirés, une sueur froide et abondante mouillait son front vénérable; ses yeux étaient fixes et sa bouche entre ouverte, qu'agitait un frémissement nerveux, semblait murmurer ces mots:

—Mon Dieu! éloignez de moi ce calice. Le marquis lui-même fut frappé de cette attération et de la pâleur du duc De Savernay. Il hésitait à continuer.

—Ce que vous me dites aujourd'hui, murmura lentement le duc, je l'avais déjà entendu dire. Arthur, n'est-ce pas, se fait le chef d'un parti de fous qui s'enivrent de ces fausses idées que des bouches misérables leur jettent sans cesse aux oreilles; n'est-ce pas?... n'est-ce pas!...

—Il ne faut pas non plus s'exagérer le mal, balbutia le marquis qui ne savait que répondre.

—Le mal est quelquefois une lâcheté! s'écria le duc, et l'on ne transige jamais avec une lâcheté! Parlez! parlez! vous en avez trop dit pour vous taire.

—Et même instant la porte s'ouvrit et Arthur parut sur le seuil.

Il arrivait dans un mauvais moment.

Pourquoi Arthur, après la scène de la chambre, était-il venu chez le duc De Savernay? Parce qu'il était trop agité, trop ému pour rentrer chez lui, parce que sa pensée avait besoin d'air, de mouvement, et que tout naturelle-

ment, en face de cette querelle inattendue, pour laquelle il jouait sa vie le lendemain, son cœur l'avait conduit, là où, pour lui, si vite orphelin dans la vie, se résommaient toutes les affections de famille, toutes les douces joies et les sérieuses peines du foyer paternel.

C'est qu, pour avoir tout son courage, toute sa force et toute son énergie, il lui fallait serrer la main de ce noble vieillard dont la vie avait été dévouement et sublime résignation, et qui lui avait servi de père; c'est que le bras est plus fort, la main plus ferme et plus habile quand la garde de l'épée abrite tous ces mâles et généreux sentiments du cœur. Et, pour une futile querelle, et sublime résignation, et qui lui avait servi de père; c'est que le bras est plus fort, la main plus ferme et plus habile quand la garde de l'épée abrite tous ces mâles et généreux sentiments du cœur. Et, pour une futile querelle, et sublime résignation, et qui lui avait servi de père; c'est que le bras est plus fort, la main plus ferme et plus habile quand la garde de l'épée abrite tous ces mâles et généreux sentiments du cœur.

Arthur était bien décidé à ne pas dire à son grand père ce qui lui était arrivé.

Le vieux duc releva la tête.

—Ah! c'est vous, Arthur, lui dit-il d'une voix dont le timbre était sévère.

—Oui, mon père.

Et le jeune homme leva sur le vieillard un regard interrogateur. La sévérité avec laquelle on le recevait l'étonnait, car, parmi les personnes présentes, nul ne pouvait lui avoir appris les événements de la soirée, trop récents pour qu'aucun autre ait pu l'en instruire.

—La vieille et solide amitié du baron d'Erpenay, le duc, celle de son frère, font que les regards comme de la famille, et que je puis

parler de vous devant eux. Arthur, je ne suis pas content de vous.

—De moi, mon père?

—Non, Arthur, vous êtes le seul qui restiez de la famille, le seul sur lequel s'appuyait le duc de Savernay, et Dieu qui a donné à ma jeunesse de si cruelles et si douloureuses épreuves, ne veut pas que j'attende dans ma vieillesse calme et confiante l'heure où il m'appellera à lui. Vous oubliez que les Savernay sont les plus vieux serviteurs peut-être de la royauté; la fièvre insensée qui dévore aujourd'hui cette jeunesse inactive et sans foi, brûle aussi votre sang. Vous vous étourdissez comme les autres avec des mots sonores, et vous faites des rêves qui n'aboutissent et ne peuvent jamais aboutir, sachez le bien, qu'à des trahisons!

La voix du duc, tout en parlant ainsi, avait pris une gravité et une accentuation qui ne lui était pas ordinaire.

Arthur De Savernay allait répondre; le vieux duc fit un mouvement de la main.

—Laissez-moi parler, reprit-il; ce n'est pas une discussion politique que je veux avec vous. À quoi donc sert aux jeunes gens l'étude de l'histoire, pour qu'ils n'y voient pas qu'il n'y a eu de noms noblement illustrés et éternellement honorés que ceux des serviteurs fidèles et dévoués dont le sang s'est répandu autour de la couronne du roi? Les autres, quelques glorieux qu'ils aient fait leurs blasons, y ont trouvé une tache au fond. Souvenez-vous, Arthur, qu'à côté du vieillard qui vous regarde sur la terre, il y a votre père

et votre mère qui vous regardent dans le ciel. Les déshérités de notre pauvre France ne sont pas si loin qu'on ait le droit de les oublier. C'est le progrès aussi que l'on rêvait, c'est le mot libéralisme qu'on inscrivait sur son drapeau et on a abouti à la convention et à l'échafaud, et l'on a fait de la patrie un chemin où l'on jetait par milliers dans la chaux vive des troncs décapités. Le progrès... c'est le masque de l'émeute, le premier pas dans le sang... Trahison! que tout cela, trahison!

—Est-ce trahir, mon père, se hasarda de dire Arthur, que de marcher avec les idées de son siècle et de ne pas vouloir l'immuable? L'expression qui passa sur la physionomie du vieillard est impossible à décrire. Ce n'était pas de la colère, c'était plutôt du découragement, mais du découragement sans résignation.

—Oh! le sang du conventionnel!... murmura-t-il entre ses dents, mais si bas que nul ne pouvait l'entendre, le sang du conventionnel!

Ses doigts qui s'agitaient froissèrent le bras de son fauteuil, puis il passa la main sur son visage.

Les personnes présentes n'osaient parler. Le général seul s'approcha du jeune Savernay et lui prit la main comme pour l'engager au silence.

—Je vois que l'on ne m'avait pas trompé, reprit le duc, en me disant qu'à l'école vous étiez le chef d'un parti.

Il y eut après ces mots quelques secondes de silence.

un seul mot à cette absurde assertion de la Presse que le Cardinal-évêque a supprimé dans le catéchisme l'article sur la visite des prisonniers...? Il faut, en vérité, qu'elle ait une confiance sans bornes dans le bêtisme de ses lecteurs pour trouver le courage d'imprimer de semblables choses!

Que la Presse se déchaîne par des expressions outrageantes contre les hommes que leurs fonctions appellent à la surveillance des prisons, c'était le complément obligé d'un système dont en France les hommes de ce parti donnaient le triste spectacle: du moins ne pourra-t-elle pas se plaindre que l'on calomnie ceux dont elle se fait le défenseur, en parlant de leur brutalité et des insultes auxquelles ils se livrent envers leurs gardiens ou envers les autorités; c'est elle qui leur en fait gloire. Mais qu'elle n'ait pas honte de tracer un tableau de la nature de celui qu'elle présente en finissant, c'est ce qui stupéfie: l'ardente imagination de l'écrivain n'a pas, au reste, été dans la nécessité d'inventer; M. de Girardin s'est facilement trompé de date et de théâtre; il n'a fait que rappeler les actes de quelques uns de ses héros de 1793, ainsi les quels Carrier a joué à Nantes le rôle que l'on sait.

M. de Girardin se souvient aussi qu'un autre héros de cette déplorable époque, Barrère, s'adressant à ses agents et leur parlant des prêtres réunis sur les pontons de Rochefort, disait: "Désolés leur patience."

H. GAUTHIER DE CLAUDRY.
Rome, 28 septembre 1851.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 28 NOVEMBRE 1851.

PREMIERE PAGE:—Les prisons de Rome: Examen Critique. (Suite et fin.)

FEUILLETON:—LE MONTAGNARD OU LES DEUX REPUBLICAINS:—1793—1848.—Seconde partie, 1848.—(Suite.)

NOUVELLES D'EUROPE.

DERNIER ARRIVAGE.

Une dépêche télégraphique annonce l'arrivée le 24, à Halifax, de l'Asia, parti le 15 de Liverpool. Point de nouvelles intéressantes d'Angleterre.

Kossuth continuait d'être l'objet des ovations populaires. Il a été reçu à Manchester et à Birmingham plus chaleureusement encore qu'à Londres et Southampton.

Les nouvelles parvenues de la Nouvelle-Galles jusqu'au 18 août, annoncent comme fort encourageante l'exploitation des mines de cette contrée tant par rapport à la quantité qu'à la qualité de l'or.

Sydney continue d'être presque dépeuplé par l'absence des habitants rendus aux mines. Chaque semaine dans les villes la recette était de 20 à 25 mille louis. Une escaudée armée par le gouvernement a rapporté £10,000 de la région aurifère.

FRANCE.—La nouvelle loi électorale a été perdue le 13 dans l'assemblée nationale, par 375 voix contre 349.

Le télégraphe sous-marin entre l'Angleterre et la France, opère avec régularité; il a servi à transmettre des dépêches relatives aux fonds anglais.

Le prix de la fleur et celui du blé, sur le marché anglais, étaient les mêmes, sauf les qualités supérieures de cette dernière.

IRLANDE.—Le primat d'Irlande a commencé une lutte énergique contre les Francs-Maçons à cause de leur opposition à l'Université d'Irlande.

En Allemagne tout est paisible et rien d'important n'a transpiré.

La santé du roi de Hanovre était précaire. On désespérait de ses jours.

ESPAGNE.—Les Cortès étaient occupés à débattre certaines réformes à introduire dans le tarif des douanes.

PORTUGAL.—Les nouvelles de Portugal vont jusqu'à 8 couant. On s'occupait d'élections à Lisbonne.

En France, nonobstant la déroute du ministère, le calme régnait; il paraît que la Montagne n'essayera pas de faire de l'agitation avant l'approche des élections générales, époque à laquelle les forces relatives des partis se mesureront.

CANADA.

Le temps est décidément aux programmes; c'est une raison pour le *Montreal Witness* de nous donner aussi le sien.

Il y a, dit-il, trois planches qui devraient, dans notre opinion, faire partie de toute plate-forme digne de soutenir de bons hommes, par exemple:

- 1° La suppression du trafic des bois enivrants en vertu de la loi;
- 2° La protection du dimanche par une loi;
- 3° Mesure préventive contre la propriété ecclésiastique en vertu de la loi.

De ces trois projets, le premier n'atteste point une grande découverte, mais l'idée en est du moins générale, et personne n'aurait à se plaindre de la décision à laquelle en arriverait la législature, dont ce sujet a déjà occupé les discussions. Quant à l'observation régulière du dimanche, le *Witness* tient bon pour en garder le monopole. D'après son habitude de reprocher à une communion religieuse tout entière (c'est-à-dire à la communion catholique seule) les inobservances accidentelles de quelqu'un de ses membres, il y aurait à craindre, si la chambre en venait à légiférer sur la matière, que le *Witness* n'eût plus personne à qui s'en prendre de ces petits maux. Quel dommage, en effet, qu'un tel snobisme pour les applications de ces messieurs! Cependant, comme le *Witness* s'est mille fois prononcé contre l'intervention législative dans les choses religieuses (et en dernier lieu contre la loi qui fait de la Toussaint un *dieu non* par rapport à l'échéance des billets promis), il est à propos de lui signaler en passant cette légère inconséquence.

Nous ne dirons rien pour le moment du louable dessein du *Witness* d'interdire le droit de propriété aux corps religieux; ce sujet est absolument en dehors de son domaine et de sa compétence. Peut-être les motifs ils prennent moins leur source dans le bien-être du peuple que dans la haine du *Witness* pour les institutions catholiques et pour le nom canadien français. D'ailleurs, l'histoire qu'il rapporte d'un candidat engagé à soutenir les droits du clergé à cet égard est une pure fabrication. Fût-elle vraie, il n'y aurait aucun mal à l'admettre et nous le ferions volontiers, le droit de la défense étant sacré pour tous. Le *Witness*, dans un autre moment, n'en prêchera pas moins, comme toujours, la confiscation pure et simple des dotations acquises. Mais, sans doute, l'éducation religieuse et sociale des citoyens du *Witness* ne les met point en état de comprendre que l'influence et les progrès de la religion qu'ils jalouse, remontent à une source plus élevée que celle de la propriété foncière. Nous pourrions ajouter:—quelle influence ont donc acquise à vos évêques anglicans de la métropole, en religion, les prébendes énormes qu'ils perçoivent et dont la plus minime n'assure pas moins de douze mille louis annuellement, à son possesseur?—Ceux du *Witness* s'en vantent dans leur propre fortune sur ce sol vierge encore des persécutions religieuses, cherchent à se dédommager par l'appauvrissement de leurs voisins, et de leur position personnelle et de la nullité de leur propagande. Heureusement, les philanthropiques procédés de la Réforme sont loin, bien loin en arrière du dix-neuvième siècle!

Avant-hier, à midi précis, eût lieu sur la place du Marché à Foin, la nomination des candidats pour la cité. Après lecture de la proclamation d'usage, il fut procédé à la nomination des candidats suivants: M. J. Young et A. La Roche, W. Badgley, P. Devins et L. J. Papineau. Les deux premiers, candidats ministériels, furent inscrits, le premier sur la proposition de M. J. L. Beaudry,

secondé par M. Curran, les deux sur celle de M. N. Dumas et C. Dunkin. M. L. J. Papineau, dont la candidature, par suite du refus de M. B. Holmes de le poudrer sur l'invitation du parti rouge, se trouve isolée et dénuée de scène au ci-devant Marché de Montréal, M. E. R. Fabre, secondé en cette occasion par M. J. J. Day, avocat, M. M. Edmonstone et J. Jones proposèrent M. Badgley; puis M. Devins le fut à son tour par l'entremise de M. M. B. Devlin et McMahon.

M. J. L. Beaudry formula dans les deux langues des remarques très sages en faveur de la candidature de l'honorable J. Young en faisant ressortir les talents de ce candidat qui ne doit qu'à ses efforts individuels dans la carrière de l'industrie, sa position indépendante, et qui, parvenu à son point de départ et riche aujourd'hui, offre un exemple de ce qu'est l'activité intelligente par les avantages qu'elle procure à son possesseur et par les hautes distinctions qu'elle peut lui obtenir. Les paroles de M. Beaudry paraissent être bien goûtées de l'auditoire.

M. Young s'adressa lui-même à l'assistance et exposa ses vues, ses intentions au sujet des grandes améliorations publiques et réussit, en abrégé, son discours, à se faire entendre des électeurs malgré les interruptions d'un certain nombre de ces individus qui préfèrent trancher sur le mérite d'un programme politique que d'avoir à s'en rendre compte. Le même procédé se répéta à l'encontre de chacun des autres candidats qui succédèrent à M. Young, si l'on en excepte peut-être M. Papin, M. M. Dumas, Dunkin, Edmonstone, Jones, Badgley, Devins et P. Bre ayant pris chacun tour à tour la parole, s'exprimèrent chacun dans le sens qui devait favoriser le candidat dont il avait proposé la nomination. On put voir à la levée des mains, que les adhésions aux candidatures de M. M. Young et La Roche étaient nombreuses, et que celles en faveur des candidatures réunies de M. M. Badgley, Papineau et Devins, étaient de même. Nous ne saurions dire si la majorité appartient aux adversaires des candidats ministériels. Mais il est difficile d'imaginer de l'issue d'une élection diversement contestée par une assemblée préliminaire de ce genre.

Il s'est produit un *poll* un incident qui n'est pas sans importance par rapport à la candidature de M. Papineau. Ce monsieur étant absent et n'y ayant de sa part aucune attestation d'éligibilité, on a objecté à sa mise en nomination comme candidat; le sheriff, sur l'invitation qu'il exprima de passer outre, nomma à la représentation de M. Cartier, fut mis sous protest. Les choses en sont demeurées là.

M. Papin annonça un *poll*, sur la foi d'une lettre émanant de M. Papineau, que ce monsieur accepte la candidature que ses partisans de la ville lui ont offerte.

Les journaux anglais de la ville sont presque unanimes dans le bon accueil qu'ils font à M. Badgley à titre de candidat du parti tory. Le droit à des écoles séparées pour toute dénomination religieuse est l'un des énoncés du programme que ce candidat a formulé mercredi sur les hustings. L'équité naturelle étant la seule base de l'égalité religieuse devant la loi, on ne s'étonne point de ce que M. Badgley, homme de savoir et homme de jugement, opine sur cette matière autrement que ne le font les prodigieux éditeurs du *Montreal Witness* et leur cousin du Haut-Canada, M. George Brown.

L'honorable L. J. Papineau, connu pour cette inflexibilité de caractère qui de tout temps lui a fait prendre en horreur toute idée de pacte avec l'ennemi naturel des Canadiens-Français, le *parti tory*, écrivait le 17 mai 1848, dans l'*Avenir*, des paroles qui justifiaient ce sentiment, à propos d'une petite affaire de circonstance. Il disait:

"Rien ne serait plus compromettant pour un honnête homme, que d'être souvent et hautement louangé par les fripons. Rien ne tendrait à ruiner plus vite la réputation d'intégrité politique, de dévouement à la cause de la justice, de la liberté et des droits du peuple, que de mériter un mot de louange, que d'avoir un second compliment du *Transcript*, ou de

toute autre section de la presse tory du Bas-Canada," telle qu'elle a été toute entière, depuis la première page du *Mercury*, jusqu'à la dernière ébauchée du *Courier*. C'est pour déjouer une tactique aussi perfide, c'est pour repousser un éloges aussi offensant, que celui qui fait de moi la feuille calomniatrice, le *Transcript*, en publiant que j'ai dit à une députation de concitoyens irlandais, qu'attendu que l'objet de leur réunion, ne regardait que des pays étrangers, et non le Canada, je n'y voulais prendre aucune part, que je rends compte de l'entrevue que j'ai eue avec eux."

Ces choses étaient dites en 1848 par M. Papineau. En 1851, lorsque nous le voyons, candidat pour la cité, accepter et les compliments du *Montreal Gazette* et l'appui des torés, qu'avons-nous le droit d'en conclure? Que les idées de M. Papineau se sont modifiées, ou que sa position politique n'est plus la même?...
—

Avant-hier, après la nomination des candidats, pendant que la foule s'éloignait des hustings, quelques assommoirs assaillirent à coup de bâton M. Aimé Dorion, avocat, et M. Charles Quévillon, marchand, tandis que tous deux accompagnés par un parti respectable d'électeurs favorables à la candidature de M. Papineau. On sent bien l'inutilité des commentaires sur un acte d'une brutalité aussi révoltante. Quelque profonds que soient les dissentiments qui partagent aujourd'hui nos concitoyens sur les intérêts généraux de la politique, on sur les personnes qu'il s'agit de députer au parlement, nous ne croyons pas qu'il y ait un seul des partis engagés dans la lutte qui veuille recourir, pour s'assurer un triomphe, à l'argument des voies de fait et à la logique du *shellac*. Ces violences sont évidemment des actes individuels; mais si le parti qui compte dans ces rangs des hommes capables de les commettre, n'en veut pas être réputé solidaire, c'est à lui d'employer tous ses efforts à maintenir la paix et à sauver du moins l'honneur de la présente lutte électorale.

Les rapporteurs des journaux ne sont pas toujours commodément placés pour accomplir la tâche délicate dont le public exige d'eux l'accomplissement. Les remarques que fait le *Transcript* sur la structure particulière des hustings érigés mercredi sur la place du Marché à Foin, nous ramènent à ce sujet.

Ce que l'on donnait pour des hustings, dit-il, était un petit échafaud, de 21 pieds sur 12, très-convenable et assez vaste pour y ériger une potence, mais parfaitement impropre à l'usage auquel on l'avait destiné. Il n'y avait aucun compartiment, ni une estrade sur laquelle le sheriff lui-même aurait pu se placer. Il n'y avait ni des positions assignées à l'égard de la presse—pas un siège, pas un pupitre, et pas de balustrade. Nous n'avons vu de notre vie (nous en avons pourtant vu beaucoup d'autres) un hustings attestant comme celui-là l'oubli de toute règle, et où la profession dont nous sommes membre, ait été traitée avec un aussi froid mépris. Jamais, pas même à Montréal, nous n'avons vu de hustings dépourvus de toute espèce d'appropriations pour les rapporteurs. D'autres officiers rapporteurs, que nous avons vus, avaient réparti l'usage de la plate-forme sur les hustings au moyen de cartes distribuées avec discernement entre les candidats et leurs amis, et en donnant une place au rapporteur de chaque journal."

CIMETIERE DES PROTESTANTS A MONTREAL.—L'acquisition d'un enclos spacieux pour cet objet vient d'être réalisée; le terrain obtenu du Dr. McCulloch et devant servir de cimetière, est situé dans la vallée du côté nord de la Montagne. La qualité du sol en est très-convenable et la beauté du site paraît ne le céder à aucun autre des points environnants. Un chemin très large conduira au cimetière, de la propriété de M. Hall à Ste. Catherine, et la prolongation de la rue Bleury jusqu'à la côte Ste. Catherine le rapprochera davantage de la Cité.

—Je suis, avant tout, reprit Arthur un instant après en s'avantant vers le vieillard, un fils respectueux. Votre main, mon père, et ne me parlez pas avec cette voix dure et ce visage sombre.

Le vieillard prit cette main que lui tendait le jeune homme, son front se dérida, et il lui dit avec une expression à la fois attendrie et douloureuse:

—Les guerres civiles ont impitoyablement moissonné notre famille; en 1794 elles ont tué mon père, en 1830 elles ont tué le vôtre. Arthur, les guerres civiles portent malheur au pays et aux familles, et c'est vers elles que vous marcherez sans le savoir.

Puis, ce fut tout; le vieillard ne dit plus rien.

Arthur qui avait dans le cœur ces bonnes et saintes traditions du respect de la famille, se pencha sur le fauteuil, et, baissant le front déguarni du vieux gentilhomme:

—Je vous aime et vous respecte, mon père, lui dit-il.

Cette scène avait ému tout le monde; le marquis d'Épernay, attristé de cette scène qu'il avait provoquée, tournait et retournait un journal qu'il tenait à la main; la marquise mettait six morceaux de sucre dans la même tasse de thé.

Cependant, de tout ce qui pouvait survenir le silence était la pire des choses, car le silence est le travail de la pensée.

—Et notre partie d'échecs? dit le marquis tout-à-coup.

Le duc secoua la tête, comme voulant rejeter

loin de lui le fardeau douloureux de ses souvenirs, puis il se mit à ranger ses pions et ses cavaliers avec une vivacité fébrile. La marquise avait elle-même apporté le jeu d'échecs quelle avait placé sur un petit guéridon.

Arthur s'éloigna alors du fauteuil de son grand père, et, passant près du général:

—Deux mots, dit-il tout bas en ayant soin de n'être entendu que de celui auquel il s'adressait.

Tous deux allèrent s'asseoir à l'autre extrémité du salon.

—Général, dit Arthur à voix basse, quelque chose me pousse à vous en parler, car je ne puis vous dire, prenez bien garde que personne ici ne s'en aperçoive de rien.

Le général fit un signe de tête affirmatif en se penchant vers le jeune Saverney, pour que celui-ci pût même baisser encore davantage la voix en lui parlant.

—Je me bats demain matin, reprit Arthur.

Le comte d'Épernay ne put retenir un mouvement de surprise.

Arthur lui posa doucement la main sur le bras comme pour lui rappeler sa promesse.

—C'est ma première affaire, ajouta-t-il, et ce doit être une affaire sérieuse. Par amitié pour mon grand père, par affection peut-être aussi pour moi, voulez-vous, général, me servir de témoin?

—De grand cœur, mon ami... Mais ne pensez-vous pas que des explications loyales de part et d'autre?...
—Je ne le crois pas; demain matin en al-

lant vous prendre je vous raconterai tout ce qui s'est passé.

—A quelle heure?

—A huit heures.

—Je serai prêt, et, je l'espère, nous arrangerons tout cela. Quel est votre second témoin?

—La querelle a eu lieu ce soir, je n'ai eu le temps de voir personne; mais, comme on ne sait pas ce qui peut arriver, j'ai voulu avant tout venir serrer la main du grand-père.

—C'est bien, fit le général en se levant; à propos, en fait d'armes, savez-vous quelque chose?

—Je sais que j'ai du cœur, dit Arthur d'une voix sérieuse.

Un quart d'heure après, Arthur De Saverney sortit.

Il mit à rentrer chez lui deux fois le temps qu'il eût fallu en marchant d'un pas ordinaire; c'est qu'il s'arrêlait souvent pour écouter l'écho tumultueux de ses pensées et les battements de son cœur.

Étrange bizarrerie!... Des deux événements qui lui étaient arrivés dans la même soirée, le premier était futile, le second était grave. Il ne pensait cependant qu'au premier et oubliait à peu près le second. Le visage de cette femme subitement apparu et subitement disparu sans laisser sa trace, cette voix à peine entendue, ce dernier sourire, ce rôle de chevalier belliqueux que le hasard lui avait donné; n'y avait-il pas là de quoi bouleverser une jeune tête et agiter un cœur de 25 ans? Pourquoi aurait-il aimé cette femme?

On n'aime pas l'oiseau qui passe dans l'air, la feuille que le vent emporte, on s'en souvient tout au plus; voilà tout. Et d'ailleurs cette femme n'était-elle pas seule, à la chaudière? A la chaudière! Arthur savait de longue date quelle était le personnel de ces réunions. Mais la tête et le cœur ont liés le loisir de faire tant de calculs et de raisonnements?

Minuit était sonné quand Arthur rentra chez lui.

Son portier lui remit une lettre. Deux amis de Mathias lui donnaient rendez-vous pour le lendemain à huit heures du matin à Montmartre. Sans cette lettre, il ne se serait peut-être pas souvenu de Mathias.

Tout en montant l'escalier, il froissait dans sa main le papier qu'il venait de recevoir; car ce papier lui rappelait l'impertinence de l'étudiant, sa voix ironique et railleuse et sa grossière brutalité. Il venait de sonner à la porte de son appartement, lorsque celle du vieux Saverney qu'il, on le sait, habitait sur le même palier, s'entrebâilla et laissa voir la figure du vieillard.

—Ah! c'est vous, monsieur Arthur, dit-il.

—Pas encore conché M. Vancelay?

—Vous savez que le sommeil et moi ne sommes pas souvent d'accord, répondit le vieux en ouvrant entièrement la porte et en regardant avec une attention toute particulière le jeune étudiant adossé contre le mur. Le portier vous a-t-il remis une lettre que deux amis de M. Mathias ont apportée?

—Ah! ils sont venus eux-mêmes.

ANTIQUITE CANADIENNE.—Un morceau d'antiquité canadienne trouvé au Saguenay par un particulier du nom de Lesieur, a été déposé au bureau du *Quebec Times*; c'est un ciseau de pierre qu'on paraît avoir destiné primitivement à écorcher les animaux tués à la chasse. Des appréciateurs en cette matière pensent que cet instrument est préférable aux couteaux employés de notre temps à un tel usage; mais il a du poids et le tranchant en est extrêmement bien affilé; ce qui doit coûter un grand travail à son possesseur d'autrefois. Les naturels du Saguenay font remonter à des siècles la fabrication de cet ustensile sauvage.

Nouvelles Telegraphiques.

New-York, 22 novembre 1851.
Le piquebot *Star of the West* est arrivé ce matin, ayant à bord 90 des passagers. Le vaisseau anglais *Unicorn* qui avait désemparé le 9 courant.

HALIFAX, 25 Nov.—Les travaux sur le grand railroad de Québec seront commencés de bon printemps. Cette ville garantit annuellement £5,000 pour couvrir l'intérêt du capital nécessaire pour les compléter.

Boston, 26 nov.—Quatre individus qui se rendaient à bord de l'*Asia* dans un bateau, ont été chavirés dans une tourrasque, et se sont noyés.

CORRESPONDANCE.

L'intempérance renaitra-t-elle?

Principis obsta.

M. le Rédacteur,

Après les considérations générales qui établissent la nécessité de maintenir à tout prix, au sein du peuple canadien, la société salubre et patriotique de la tempérance, il n'est pas moins nécessaire de descendre à ses détails particuliers pour fixer d'avantage l'attention de tous vers cette belle œuvre. D'ailleurs, les choses pressent. Voilà qu'il est connu que tous les amis des alberges et de leur fatal commerce, sont sur pied. D'abord, cette tentative de relever les alberges a été tenue comme secrète; si secrète, que nos bons habitants, en quelques lieux, ne savent pas d'où leur viennent ces maisons de si triste mémoire. Ils ignorent même qu'une loi nouvelle a été passée à cet égard. Ils ont raison, puisqu'elle n'a point encore été publiée, du moins d'une manière suffisante au but que doit avoir toute législation sage; c'est à dire, d'éclairer le peuple sur ses devoirs avant de lui en demander l'obéissance.

Or, qui a reçu les imprimés de cette loi? Les conseils municipaux apparemment, puisqu'ils sont déjà en pleine exécution de cette loi; et puis, les alberges aussi, sans doute, puisqu'ils courent déjà, depuis un certain temps, les côtes et les concessions de plusieurs paroisses en quête des empiantés nous svernementels. Pourquoi les cores, ces gardiens-nés de la morale et des vrais intérêts du peuple, n'auraient-ils pas, eux aussi, reçu des exemplaires de cette loi? Ils auraient éventé la même assurance. Est-ce pour cela que les partisans des alberges ont eu devoir agir comme des affiliés de sociétés secrètes, dans l'ombre et avec le mot d'ordre? Mais, la même étant aujourd'hui éventée, que faut-il faire?

D'abord, et messieurs les curés, les premiers, comprendront cette nécessité, avec tous leurs paroissiens influents et de bon jugement, c'est d'éclairer le peuple tempérant, et de l'empêcher de signer des requêtes pour le rétablissement des alberges; vu que, par là, il forfait d'abord à ses engagements solennels de tempérance, et qu'il attire de nouveau sur sa tête, par la voie la plus directe, le fléau de l'ivrognerie. En second lieu, c'est de présenter aux conseils municipaux autant de contre-requêtes, contre les alberges, qu'il se présentera de requêtes en faveur de ces mai sons déplorables. Une majorité a droit d'être respectée; cinquante

Ils ont même bien recommandé qu'on vous la remit ce soir.

—Vous les avez vus M. Vancelay?

—J'étais en bas quand ils sont arrivés. Ils ont parlé de rendez-vous, je crois, de... que- relle. Ce mauvais sujet de Mathias a encore, j'en suis sûr, fait quelque coup de sa façon.

—Mathias est un impertinent et un butor, dit Arthur d'une voix brève en jetant à terre avec colère la lettre qu'il avait froissée en montant l'escalier, et comme il fallait en finir par là un jour ou l'autre, je suis enchanté que ce soit tout de suite.

—Comment tout de suite, M. Arthur? est-ce que ce serait vous, par hasard, qui auriez une querelle avec ce Mathias?

—Oui, mon cher M. Vancelay, dit Arthur en souriant, j'ai eu une querelle avec ce grand héros du quartier latin.

—Vancelay releva la tête et regarda avec une douloureuse inquiétude le jeune Saverney dont le visage était éclairé par la lumière qu'il tenait à la main:

—Vous ne parlez pas sérieusement?

—Très sérieusement, mon cher M. Vancelay!

—Et, sans rien ajouter de plus, Arthur De Saverney rentra chez lui.

M. Vancelay resta sur le palier.

—Très sérieusement, murmura-t-il à demi-voix; je ne m'étais pas trompé.

(A continuer.)

te-individus pris au hasard, trompés ou trompeurs, intéressés ou malicieux, ne peuvent guère avoir le droit d'imposer à des officiers publics, chargés par la loi et la conscience d'une énorme responsabilité. Aussi la sagesse des membres du conseil municipal de Ste-Thérèse l'a-t-elle compris ainsi. Elle a refusé plusieurs demandes d'auberges, et a fait cet utile règlement, par lequel les noms des cinquante pétitionnaires d'auberges fussent lus devant la porte de l'église, en plein dimanche, avant tout procédé ultérieur sur l'objet de leur pétition. Par ce moyen, toute une paroisse connaît ses amis, et voit ce qu'elle a à faire pour s'opposer au torrent. Ce règlement, on ne saurait trop le dire, est digne d'être imité avec honneur par tous les conseils municipaux de la province. — Un autre exemple, digne de figurer avec celui dont nous parlons, est l'exemple donné par le comté de Montréal. On y a refusé bel et bien toute application en faveur du rétablissement des auberges. Il n'est pas à supposer que ce conseil éclairé, voisin immédiat de la ville de Montréal, ait agi sans bonne connaissance de cause; et nous ne voyons pas que d'après de si beaux modèles, les autres conseils municipaux des autres parties de la province, duissent être en peine pour faire le bien du pays et celui de la religion. Cette ligne de conduite, si honorable si elle est imitée, jettera un voile très utile sur les procédés par trop pressés et obligés de quelques autres conseils municipaux, qui, déjà, n'ont pas craint de ouvrir le puits de l'abîme, à deux mains, on pourrait dire. — Qu'en est-il résulté? Allez le demander à toute une paroisse des environs de Montréal, où une malheureuse femme, épouse d'un cultivateur canadien, vient de se donner la mort par une erreur fatale, causée par l'intempérance, réveillée en elle. Voici le fait. Cette femme avait un autrefois; mais, grâce à la tempérance, elle s'était entièrement corrigée comme tant et tant d'autres. Apprenant que les auberges ressemblent, elle se pourvoit du funeste poison qui s'y débite. Elle en fait usage, mais en cachette. Un jour, le vase qui contenait la liqueur mathématisée se trouve placé près d'un autre contenant de l'eau forte. Pressée comme toujours de prendre son coup à la doctee, au lieu d'un verre de rhum, cette femme s'administra un verre d'eau forte; et d'un coup la mort lui est venue comme de raison. Hélas! qui a causé cette mort! cette mort funeste! répond à pétitionnaires d'auberges; et vous aussi braves aubergistes. Est-ce bien là pour les étrangers que vous pétitionnez, que vous commérez? Et puis, quand nous direz-vous le nombre des étrangers morts de faim, ou gelés, ou noyés, ou écrasés, ou perdus, depuis que les auberges ont cessé leurs prétendus services? — Espérant toujours vous élever, combien d'entre vous se sont opposés à l'établissement d'hôtels de tempérance? Cessez cette opposition et ces haines satisférent pleinement au vœu de tout le monde, qui veut, avec raison, des maisons pour loger et nourrir les étrangers comme tous autres. Mais tout cela peut se faire sans rhum et sans malheur, et voilà ce qu'il faut au bien du pays et de la religion.

UN TEMPERANT.

EUROPE. France.

Situation du Département de la Nièvre au moment de la Mise en état de Siège.

Le rapport officiel qui suit sur la situation du département de la Nièvre indique l'état réel de la propagande révolutionnaire et de l'état de société qu'elle produisit.

Nul ne peut se faire une idée de la position des hommes d'ordre au milieu des populations animées des passions démagogiques, exaltées par les doctrines socialistes, des menaces qui leur étaient adressées chaque jour, des humiliations auxquelles ils étaient exposés, des craintes, des terreurs qui les assiégeraient et le jour et la nuit. Que l'on ne pense pas que la haine des démagogues s'attachait seulement à des hommes par leur position élevée, leur fortune considérable si guaient à l'enfer.

Non, les conditions les plus modestes, les existences les plus obscures étaient en butte à leurs persécutions de chaque jour. Il suffisait d'appartenir à ce parti désigné sous le parti de l'ordre, sans même un signalement d'opinions, pour assumer sur soi et sur les siens les promesses de vengeance les plus imméritées lorsqu'arriverait l'heure si solennellement annoncée de l'éclatante reddition de tous, attendue par quelques-uns avec une impatience qu'ils ne savaient pas apaiser.

Maîtres absolus dans certaines localités, ils y régnaient en tyrans. Les menaces, les gestes insultants, souvent des voies de fait, accompagnait l'habitant le plus inoffensif, par cela seul qu'il n'était pas du bon bord, c'était l'expression consacrée. Tout, par eux, était traité d'aristo ou de monarchard. Un marinier de Loire nous disait un jour: "Je n'ai que ma boude et mon bateau; si ces gens-là venaient au pouvoir, ils me couperaient le cou." Un ouvrier gagnant trente sous par jour, travaillant chez un de ces chefs d'atelier honorables et dévoués à la cause de l'ordre, disait: "Je ne sors plus la nuit, et je ne barricade dans ma maison. Ils ont dit "à ma femme: D'ici à peu on vous racourcira tous, parce que vous n'êtes pas du bon bord." A un autre on disait: "Tu travailles chez M. un tel, dépêche-toi, parce qu'on va bientôt le brûler."

Nous épargnions, par le sentiment de pudeur et de patriotisme, de plus longues citations à propos de ce genre de menaces, bien faites pour inspirer le désespoir, l'horreur et l'effroi, car les actes suivaient les paroles, et dans les villes du littoral de la Loire, l'exaltation, la soif du mal étaient poussées si loin par quelques-uns, que plusieurs braves ouvriers expi-

aient par les plus mauvais traitements, dans des attaques nocturnes, le tort de rester honnêtes gens et fermes dans la bonne voie.

Dans les campagnes, chacun était armé, attendant l'attaque, déterminé à ne céder ni une heure de sa liberté, ni une parcelle de sa propriété, et de mourir les armes à la main plutôt que de subir l'insulte et les mauvais traitements promis si haut et annoncés par tant de voix. Chacun gardait sa famille, sa maison, et défendait l'une et l'autre contre l'invasion de ces nouveaux barbares avec le courage du droit et du désespoir, car chacun savait qu'il n'y avait point de quartier à attendre de la part de ceux qui attaquaient la société pour la détruire.

Telle est la vie faite aux hommes d'ordre, à quelque opinion qu'ils appartenissent, par les hommes qui regardent la France industrielle, agricole, commerciale, comme une proie qui doit leur appartenir. On comprend que la politique n'est qu'un vain prétexte, et que les plus détestables passions animent seules des âmes perverses et haïssables.

S'il est un mot dont on ait abusé, c'est le nom du peuple! On dit: le peuple veut cela; c'est pour le peuple que nous voulons telle chose, disent encore ceux qui se proclament les chefs, les missionnaires du peuple. C'est qu'il y a, en effet, deux espèces de peuples: le peuple abusé par les prédications incendiaires, celui qui rejette le travail et l'aisance, qui est la suite d'une vie régulière, laborieuse, économique; qui repousse les lois qui gouvernent les sociétés, parce qu'elles répriment les écarts des perturbateurs; le peuple qui déserte l'atelier pour l'estaminet et le cabaret, et promène sur les routes sa vigoureuse faimantaise, à dépeuplé toute pièce, est devenu mendiant, remuant, l'effroi des campagnes, des habitations, des fermes isolées, aux dépens desquelles il trouve une existence précaire, mais aventureuse dans laquelle il se complait, et qui, devenue habitude et besoin, a porté l'atteinte la plus profonde à la moralité et à l'estime qui entourent l'honnête homme.

C'est avec une profonde tristesse que nous rencontrons ces voyageurs dans la force de l'âge, tendant à tous, sans rougir, une main oisive aujourd'hui, armée demain contre la société, souvent chancelant d'ivre et se plaignant d'avoir faim; hardis soldats de l'émeute, sillonnant les routes de la Nièvre, de Paris à Lyon, de Lyon à Paris, porteurs d'ordres de chefs toujours inconnus; propagateurs de nouvelles maîtres, refusant le travail lorsqu'il leur est loyalement offert par des hommes honteux de voir la dégradation d'une classe respectable, et qui voudraient la réhabiliter par le travail.

Mais une vie régulière leur est devenue un joug insupportable; il leur faut la guerre civile, avec la licence et le pillage qui en sont les conséquences, et comme ces bandes qui parcouraient la France et se dressaient sous le nom de routiers, dans les tristes annales de nos guerres civiles, ils vont s'offrir à ceux qui leur présentent la chance de commencer plus tôt la guerre impie rêvée par ces chefs qui réduiraient la France au plus dur et au plus brutissant des esclavages. Ce peuple, détaché de la grande famille française, nous le répudions, comme tout ce qui porte un cœur français, comme tous ceux chez lesquels la terreur n'a pas encore glacé la langue et qui osent le dire; que, pour l'honneur de notre nationalité, l'on soit bien convaincu qu'il est bien peu nombreux. Comptez-le par ville, par bourg, par hameau, et vous serez convaincu de cette vérité.

Mais le peuple qui comprend tout ce qui travaille et dans les villes et dans les campagnes, pour lequel la famille est un culte, qui épargne pour elle et pour lui procurer les jouissances partagées par tous ses membres; ce peuple, qui, par les événements politiques, et à cause des inquiétudes qui minent de la situation actuelle, voit ses salaires diminuer, ses épargnes s'enlamer; qui souffre en silence, attendant des jours meilleurs; qui, par son attitude grave et réservée, n'ajoute point aux périls des circonstances, maintient l'ordre et le respect aux lois du pays, reste, dans son inflexible raison, sourd à ces doctrines qui ruinaient à jamais la France, méprise les menaces, les sottises, les railleries; ce peuple-là, c'est la grande famille, et tous ceux qui possèdent encore un cœur le doivent partager avec lui pour lui procurer le travail qu'il demande et qui lui est indispensable.

La propriété qui cultive elle-même, la propriété qui vit par le revenu de ses terres affermées, sont l'une et l'autre dans la détresse, on le sait; il est louable de s'imposer des sacrifices pour soulager les misères qui pèsent sur les classes populaires et pour les entretenir dans le travail; c'est ce qui est admirablement compris dans la Nièvre. La saison rigoureuse approche; les travaux qui vont s'exécuter sur plusieurs points du département vont puissamment s'accorder les propriétaires qui, vivant à la campagne, consacrent tout leur temps à l'amélioration de leurs terres, et créent par leur présence seule, un travail incessant aux populations agricoles; c'est le moyen, le seul peut-être, de conquérir, de conserver une influence; qu'un moment d'égarement peut affaiblir lorsque les masses sont en proie à une agitation fébrile, mais qui se retrouve toujours, parce qu'il existe au fond des cœurs la conscience du bien et des véritables intérêts.

À ce peuple, toute notre estime, nos affections sincères, notre dévouement et toujours la vérité, parce que, dans sa dignité, il est fait pour la comprendre et l'apprécier; tandis que tous ceux qui se disent les amis du peuple, lorsqu'ils le trompent, le méprisent, lorsqu'ils lui font des promesses irréalisables, le dupent. C'est ce que sentent les masses désabusées. Les masses veulent l'ordre, qui enfante la confiance; avec la confiance, le travail; avec le travail, l'aisance pour tous.

Le gouvernement, qui doit protection à

tous, devait-il la refuser à des populations courbées qu'inspiraient les plus épouvantables menaces? Ses actes n'ont-ils pas suivi les paroles? Ou se serait arrêté le désordre, s'il n'eût été réprimé en même temps et partout avec énergie? L'état de siège crée une situation exceptionnelle en raison des circonstances exceptionnelles qui pèsent sur la Nièvre. C'est l'épée dans la balance de la justice. La justice militaire, énergique et rapide, est toujours la justice de France, impartiale et loyale. Elle est et sera toujours le soutien des hommes d'ordre et l'effroi des perturbateurs. Rien n'est changé dans la situation de ceux qui ont toujours voulu l'ordre et la tranquillité pour tous.

FAITS DIVERS.

Une mosaïque romaine.

Une mosaïque romaine, d'une grande beauté, vient d'être découverte à Annale, le 14 juillet dernier. Le Constitutionnel publie à ce sujet, sous la signature de M. Carvin, les détails qui suivent:

Cette mosaïque a été trouvée dans la concession d'un colon nommé Londe, à l'extrémité de la rue de l'Hôpital, à l'entrée de la place du Jardin, près de la porte de Métaeh. Elle était placée au centre d'une cour entourée d'arbres, presque à fleur du sol. A en juger par les vestiges qui subsistent, elle formait l'angle supérieur de gauche d'un magnifique pavement d'une étendue considérable et d'une rare magnificence. Dans cet état de mutilation, elle présente encore une largeur de 4 mètres sur une longueur de deux mètres. Elle se compose d'une bordure générale qui présente une grecque dont les contours, d'après une disposition très fréquente dans les mosaïques antiques, semblent se dessiner en sautoir, et d'une série de panneaux qui formaient une seconde bordure et qui encastraient, selon toute vraisemblance, un panneau central beaucoup plus grand. Parmi ces panneaux, les uns ont 1 mètre 16 centimètres de hauteur sur 80 centimètres de largeur; ce sont ceux des angles; les autres offrent un carré à peu près parfait de 78 centimètres de haut sur 80 centimètres de large. La bordure, en forme de grecque, est colorée de rouge, de vert, de jaune et de violet, avec ces habiles gradations de nuances qui caractérisent les mosaïques de la plus belle époque. Les panneaux reproduisent des scènes de la vie religieuse dont les personnages et les animaux dessinés avec une franchise d'allure très remarquable et une grande pureté de style, sont représentés avec la couleur de la nature. Le premier panneau est occupé par une femme nue, sans la tête et les épaules, qu'enveloppe une peau de panthère. Elle tient un boyau dans la main droite, et dans la main gauche deux sarcelles. Elle marche sur un terrain qui paraît être un mariage, si l'on en juge par les roseaux qui y figurent. On peut conjecturer que c'est une femme qui, d'après le précepte de la religion païenne, qui commandait de tout quitter pour suivre les bacchantes, abandonne les travaux agricoles pour se joindre au cortège sacré. La peau est d'un brun rougeâtre. C'est évidemment une indigène. Selon la remarque du savant bibliothécaire d'Alger, M. Berbrugger, envoyé pour examiner la mosaïque et pour veiller à sa conservation, il est curieux d'observer que, dans les localités voisines d'Annale, les femmes arabes, contrairement à l'usage général, prennent une part très active à la culture des champs.

Dans le second panneau, la déesse Thétis est assise sur un hippocampe. Après d'elle nagent deux dauphins; un génie lui apporte une lyre, emblème d'Apollon. La pose de la déesse est très gracieuse. On voit au fond du panneau des plantes marines. Le troisième panneau a beaucoup souffert. La partie supérieure est détruite. On peut y reconnaître encore la tête et le portrait d'un taureau, sur lequel une femme était assise. La partie inférieure du corps de cette femme subsiste. Un génie de marbre marche devant le taureau et tient à la main un masque de Jupiter. Ce génie est admirablement conservé. On peut présumer qu'il s'agit ici de l'enlèvement d'Europe. Le quatrième panneau est presque tout encore tiers. On y voit Amphitrite sur le dauphin qui la ramena à Neptune et que le dieu reconnaissant plaça au nombre des constellations. Un génie présente à Amphitrite un coffret, afin sans doute de la décider tout-à-fait. On trouve en outre sur le tableau, animé et vivant, des plantes marines et un dauphin. Outre ces quatre panneaux, il en existe encore deux autres. Mais sur ces derniers le ciment seul est préservé. Les petits cubes de la mosaïque ont à peu près disparu. Il est impossible d'en deviner le sujet.

omme toute, la mosaïque d'Annale est l'une des plus belles qu'on ait jusqu'à présent découvertes en Algérie. Il était urgent de pourvoir à la conservation de ce précieux vestige du passé. Placée au milieu d'une cour, exposée au pèlerinage des chevaux, la pauvre mosaïque, après une existence de près de deux mille ans, eût été promptement détruite par les pluies d'hiver ou par le vandalisme des amateurs. Le gouverneur-général inférmier, M. le général Pellissier, et M. le préfet, Latour-Mazel, se sont concertés pour la sauver. M. Berbrugger a été envoyé à Annale. Un marché a été fait avec un entrepreneur qui s'est chargé de la transporter à Alger. On s'occupe en ce moment de cette entreprise, qui réussira certainement, grâce aux précautions ingénieuses qu'on va employer.

Pendant son séjour à Annale, M. Berbrugger a étudié de nombreux monuments d'antiquité recueillis par les officiers du génie autour d'Annale, et surtout dans un nécropole voisine. Des inscriptions curieuses ont été copiées et traduites. Nous citons notamment celle-ci:

ITAS RE
ISSIMA CULTRIX
PUDICITIA FANX
QUE VIXIT SINE
FEBRIBUS ANNIS
XXVI.

Traduction.—A... qui a cultivé très religieusement la pudeur, qui a joui d'une bonne renommée et qui a vécu vingt-six ans sans avoir eu les fièvres.

Voici une histoire d'ours assez singulière arrivée en France:—

M. L. D... attaché à une administration pu lique et se trouvant momentanément à Bagnere, était allé voir les travaux de barrage en exécution pour utiliser les eaux du lac Bleu. S'étant aventuré un peu plus loin dans la montagne, au coude d'un petit sentier escarpé qu'il gravissait, il se trouva en présence d'un ours de belle taille. Bien que connaissant le caractère peu agressif de l'ours, M. B... battit néanmoins en retraite; mais il n'avait pas fait trente pas en arrière, qu'un autre animal, un loup, lui barrait l'autre issue du sentier.

Le terrain, très incliné à droite, très abrupte à gauche, ne permettant pas la fuite et mettant M. D. dans une dangereuse alternative; quoi qu'il en soit, instinctivement il revint sur ses pas, et, à peu près à mi-distance de l'ours et du loup, avisaient une énorme racine de sapin sur le flanc escarpé du sentier, il s'y hissa, se trouvant ainsi élevé environ d'un mètre. Mais le loup l'avait suivi rapidement, et s'en vint droit à lui, se hissant pour l'atteindre. La position était critique; mais la présence d'esprit de M. D... lui vint en aide.

M. D... fait usage de tabac; il avait sa tabatière garnie; à mesure que le loup se dressait vers lui, il lui en jeta très adroitement le contenu dans les yeux. L'effet fut subit; l'animal aveuglé recula en hurlant épouvantablement et se précipita vers le haut du sentier. Mais à peine M. D... se hâta de fuir, qu'un vacarme terrible retentit derrière le coude du sentier où il avait vu l'ours. Evidemment le loup avait été donner de la tête contre l'autre animal, et un combat terrible s'était engagé entre eux.

Pendant ce temps, M. D... arrivait sain et sauf à Bagnere, faisant des vœux pour que la victoire demeurât à l'ours. Le lendemain, il se rendit sur le lieu du combat avec un de ses amis armé d'un fusil. Ils y trouvèrent le loup mort. L'ours grièvement blessé, s'était traîné à une petite distance. L'ami de M. D... voulait l'achever d'un coup de fusil; mais M. D... s'y opposa formellement et fit mieux en core: il alla chercher une provision de glands et de pommes qu'il jeta à portée de l'animal.

Chaque jour, depuis, il est allé rendre visite à l'animal blessé qui paraît se rétablir, et s'accoutumant si bien à son visiteur, qu'on espère l'amener sans difficulté à Bagnere, comme aussitôt qu'il pourra marcher.

Noyé.—L'individu supposé noyé, dont il est question dans notre colonne d'annonces de ce jour, se nommait François Gauthier Boulanger à Soye; il était venu à Montréal et faire sa provision de fleur et s'en retourna chez lui; à cet effet il s'était embarqué sur le bateau à vapeur le "Montréal", qui ce soir-là, fut obligé de jeter l'ancre devant Longueuil. Vers minuit quelque un eut à lui parler, mais il ne put le trouver; c'est alors que l'on s'aperçut que le garde-fou manquait, ce qui fit croire qu'il était tombé à l'eau, emportant le bois avec lui. (Continué.)

Naissance.

En cette ville, le 26 du courant, la dame de Alfred Pinsonneault, devey, a mis au monde un fils.

Décédés.

Aux Ecuries, le 12 courant, Messire Joseph Gabary, ancien curé de cette paroisse, âgé de 87 ans, et 8 mois, having 33 ans de prêtrise. Les MM. du clergé sont informés que le décès appartenant à la caisse ecclésiastique et à l'association d'une messe.

ANNONCES.

NOUVEAU.

TOUTES informations, relatives à la disparition d'un individu, âgé de trente six ans, comptant un veuf d'étoile du pays, portant une montre et supposé noyé près de Longueuil, dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, sont reçues avec reconnaissance par Monsieur le Curé de Soye. 28 Nov., 1851.

CHARBON.

LA NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ de Montréal aura, durant cet hiver.

AVENDRE.

CHARBON de première qualité, en gros morceaux, pour Grilles; — AUSSI: — CHARBON pour Forgerons de première et seconde qualité. Bureau de la Nouvelle Compagnie du Gaz. Rue Gabriel, Griffintown.

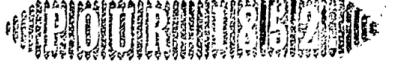
COKE.

LA NOUVELLE COMPAGNIE DU GAZ de Montréal, durant cet hiver, DELIVRERA SON COKE, (convenable pour Poêles et Grilles) dans aucun endroit dans les limites de la cité à

25 échelins par Chaldrion.

DES ORDRES ECRITS pourront être faits à un bureau de Poste, ou dans la BOITE de la Compagnie du Gaz, au Medical Hall, C. de la Rue St. Jacques. Bureau de la Nouvelle Compagnie du Gaz. Rue Gabriel, Griffintown. Montréal, 28 novembre 1851.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL.



A vendre chez E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, 28 novembre 1851.

Nouvelles Gravures Françaises

Le dessinateur vient de recevoir un assortiment considérable de GRAVURES, IMAGERIE RELIGIEUSE en couleurs et en noir, pour tous les goûts, depuis les qualités communes jusqu'aux plus recherchées. J. M. LABOÏTHE. Montréal, 7 novembre 1851.

AVIS.

UN INSTITUTEUR bien qualifié, désire se placer à la tête d'une école, et connaître les avantages que l'on lui ferait. S'adresser à ce bureau. Montréal, 9 septembre 1851.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole élémentaire dans la paroisse de St. VEDAST. Les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Père. Curé. Blairford, 1 septembre 1851.

LACOSTE ET LATOUR, NOTAIRES

Les agents d'affaires de quelque nature que ce soit, pour réclamations et expéditions, tant auprès du gouvernement qu'auprès de quiconque personnes que ce soit dans le Haut et Bas-Canada. Etude: Grande Rue St-Jacques, côté Est, vis-à-vis l'ancien Hôtel Teu et la Bibliothèque de l'Association des Marchands. Montréal, 18 novembre 1851.

LE REPERTOIRE DE L'ORGANISME.

A VENDRE:

Chez l'Auteur, Grande Rue du Faubourg St. Laurent (près de Centre), No. 9. J. B. LABELLE. Montréal, 31 octobre 1851.

N. B.—Les souscripteurs qui ont donné leurs noms à l'avance, peuvent obtenir leurs exemplaires au Secrétariat de l'ouvrage.

LOUIS RICARD,

AVOCAT:

RUE ST. VINCENT, NO. 5.

Porte voisine de M. Louis Ferrault.

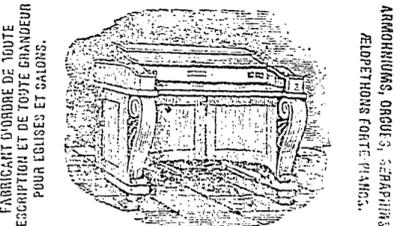
Montréal, le 17 octobre 1851.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

M. LES MEMBRES du BUREAU des EXAMINATEURS Catholiques du District de Montréal, s'assembleront à la SALLE d'ÉCOLE de l'Évêché le MARDI, 2 décembre prochain à NEUF heures précises. M. M. grand procès à l'EXAMEN des Instituteurs qui désirent se présenter d'un jour à un jour. Sec. B. E. Nongueuil, 11 novembre 1851.

CAMIEL N. WARREN.

No. 10, RUE SAINT JOSEPH.



Les particuliers et les Congrégations qui désirent se procurer des instruments d'orgue ou de piano, et dont la fabrication supérieure et l'élégance des formes sont d'une grande garantie, trouveront leur avantage à passer à l'établissement susdit afin d'examiner et de juger par eux-mêmes.

Vingt-neuf années d'expérience et d'une étude suivie de son art ont mis le maître de cet établissement en état de contribuer aux diverses améliorations déjà introduites dans la structure des orgues et des porte-pianos, et de faire concurrence en cette ligne aux fabrications de ce pays et de l'étranger.

Pour les particuliers ou les Congrégations des paroisses de peu d'étendue, qui ne seraient pas à même d'acquiescer des ORGUES de grande dimension, PHARMONIUM et le RELOPHION sont parfaitement de mise, parce-équ'ils sont moins susceptibles de dérangements par la perturbation accidentelle de leur structure que les Orgues et les Porte-Pianos, et coûtent très-peu. N. B.—On reçoit les Instruments, on les accorde et on les répare à court avis. Malgré le fait desolant que se produit encore à un certain degré de Congrégations qui achètent de véritables boîtes à sifflets (sous le nom d'ORGUES POUR EGLISES) construite par des ouvriers du commun qui ont à peine un pareille des notions qu'exige la FABRIQUE DE ORGUES, et qu'ainsi lorsque la vérité s'es fait jour, elles s'aperçoivent qu'elles ont donné leur argent en pure perte,—ce n'est sans aucun rapport un travail à désirer que celui de remodeler et de faire un objet passable l'une e misch nsi faite que l'on décoore de nom d'GUEOR. Montréal, 4 Septembre 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Table of ship departures from Liverpool to various destinations including New-York, Boston, and other ports.

Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York, ne touchent pas à Halifax, ceux venant à Boston, y toucheront pour débarquer et prendre les malles et les passagers:—

JOSEPH T. DORVAL

MAITRE-MENUISIER. ATELIER, à la 4e. maison de l'enseignine Nord-Est de la rue STE. CATHERINE, sur la rue des ALÉMANDS, entreprend toute ESPÈCE d'OUVRIAGE dans cette ligne.

NON RESPONSABILITE DE DETTES.

Le Soussigné, ci-devant de BEAUMARIS, maintenant de la paroisse STE. GENEVIEVE, prévient le public que JOSEPH BÉLÉ, son épouse, n'est ni qualifiée, ni tenue sans raisons plausibles, de répondre de ses dettes.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

LIVRES POUR RÉCOMPENSES. PRIX, ETC. Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à relures ornées, en r., etc.

ACADEMIE

DE ST. ANNE D'ARGENTVILL, COMTE DU LAC DES DEUX MONTAGNES, DISTRICT DE MONTREAL, CANADA-EST.

ST. ANNE D'ARGENTVILL

CE nouvel établissement, avantageusement situé sur les bords de la belle Rivière de l'Ottawa entre les deux beaux villages de St. André et de Carillon et placé sur la grande voie de communication entre Montréal et Bytown, est par conséquent d'un accès très facile pendant toutes les saisons de l'année.

REGLES.

Les élèves étudieront et coucheront à l'Académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'Académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques.

REGLER.

Les élèves étudieront et coucheront à l'Académie; ils doivent se pourvoir d'un lit avec les fournitures et les autres articles nécessaires de toilette. Des arrangements ont été pris avec quelques respectables familles du voisinage immédiat de l'Académie, chez lesquelles les élèves pourront avoir leurs repas à des termes très-modérés, pour ne pas dire modiques.

S. A. BERNIER, P. TRÉ. Directeur de l'Académie. N. B. Les classes s'ouvrent au premier octobre prochain.

ON demande TROIS MAÎTRES-D'ÉCOLES capables d'enseigner l'anglais et le français; les premiers principes d'écriture, de Grammaire et d'Arithmétique. Pour les conditions, s'adresser au Rv. M. TABARET, Missionnaire à l'Orignal. (Ottawa). 11 septembre 1851.

AUX INSTITUTEURS.

UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS et l'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé de St. André d'Argenteuil. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré. St. André, 15 août 1851.

PEINTURES, AIGLES, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et au honneur de ses inférieurs qu'il a ouvert un magasin au no. 97, rue St. Paul où il tiendra constamment un assortiment général de meilleures PEINTURES, HUILES, BROSSÉS et PINCEAUX, aux plus bas prix et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg de St. Roch, et exécutés dans le plus court délai. MICHEL MOSES.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez J. M. LAMOTHE, Libraire.

COLLEGE JULIETTE.

Le Cours d'Études de cet établissement se divise ainsi qu'il suit: 1re. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie. 2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3me. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4me. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie.—Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc. 5me. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc. 6me. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc. Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la diction et à l'explication de textes. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire. La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Table with 2 columns: Enseignement et logement, Piano, Musique, Dessin, Abonnement à la bibliothèque.

HOTEL RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Priée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égal à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2EME EDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE:

La lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les coutumes de la mer, l'arithmétique, le mensure, la tenue des livres, formules de reçu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française. Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-longue. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain. Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs. LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QU'IL POSSIBLE. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel. Montréal, 5 Août, 1851.

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "Patriot" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, à des prix exceptionnellement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des manières qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 2. 84—Montréal, 3 Décembre, 1850.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE

MM. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "Patriot" un ASSORTIMENT de COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, à des prix exceptionnellement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, à ces mixtures destructives des santés les plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. du clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des manières qui ne permettent même pas de donner un nom à certaines boissons détériorées jusqu'à leur essence. Adresse: MM. HERVÉON & Cie., coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N. 2. 84—Montréal, 3 Décembre, 1850.

LIVRES NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'HISTOIRE, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts.

Il invite Messieurs les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement. Ils y trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles. —Aussi— Papeterie de toute espèce, tapisserie, chapelets, médaillons, croix, parafumier, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici. J. BRE. ROLLAND. Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-recommandé du grand encouragement que les MM. du Clergé et le Public en général lui ont octroyé jusqu'à ce jour, profite avec plaisir de cette belle occasion, pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les "meilleurs goûts de France, TELS QUE: Imitation de Jésus-Christ, de la Ste. Vierge, Vie dévote, Livre de Vie, Heures choisies, A Marie gloire et pour Ste. Communion, etc. AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE: Chapelets, Médaillons, Statues en argent, Statues en porcelaine, du St-Pasteur, de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIS-CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCUYER, Organiste. Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK d'un professeur de FRANÇAIS et d'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

Le Soussigné vient de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÈTE, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc., la collection est très-considérable et le choix tant sur le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer. DE PLUS Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Cibouces, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de prix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veuilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, Ecr., Rue St. Vincent, N. 2. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

Le Soussigné a reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'il offre à des prix excessivement réduits. E. R. FABRE, Ecr. Rue St. Vincent, N. 2. 3. Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

Le Soussigné au honneur d'annoncer qu'il vient d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, tre. qualité, pour MM. du Clergé, prix 25s. E. R. FABRE, Ecr. Et Cie. Montréal 3 Mai, 1851.

TAPESSERIES FRANÇAISES

de 8 sous à 1 chelins le rouleau. VEILLEUSES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, Et Cie. Montréal 23 mai 1851.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

ON imprime à cet établissement: LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE. Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le meilleur goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à L'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux, Montréal, le 26 février 1851.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, Président. JOHN YOUNG, Ecr., Vice-Président. Et Dis-trib. Directeurs. THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, Président. JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, Ecr. WILLIAM LYMAN, Ecr. G. E. CARTER, Ecr., M. P. P. HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Sommeur-Général.

Arbitre Médical—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

Québec—Agent—H. W. WELCH, Ecr.

Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr. Montréal—Thos. Tait, Ecr. St. André—Frank Fa- St. Hyacinthe—Boucher de rish, Ecr. La Bruyère, Ecr. St. John—Charles Pierce Trois-Rivières—John Robertson, Ecr. Huntingdon—R. B. So- Hawkesbury—Georges Hamiltonville, Ecr. Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ASSISTANCES augmentées soit immédiatement ou différées pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau de cette Compagnie, pour toute somme de primes premières, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifique, soit lorsqu'il atteindra cet âge.

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en main un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en velours, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gaufrés, dorés sur tranche, TELS QUE: Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Pensez-y-bien, Chemin de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Ange Conducteur, Journée du Chrétien, Pensez-y-bien, Paroissien des Demeurettes, Imitation de la Ste. Vierge, Mois de Marie, Images grandes et petites.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire, Trois-Rivières, Val. Guillet, Ger., N. P. Québec, L. Gill, Pire., Y. St. Arne, M. F. Plote, Pire. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barbeau, St. Athanase, M. J. Daquier.

REDACTEUR: F. M. DÉROME, AVOCAT.

IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET.

Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. S. GERMAIN qui conduit l'établissement de BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré. St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention: Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0; Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5. Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0. Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande. E. R. FABRE ET Cie., Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

ATTENTION!

AVENDRE,

A l'Évêché, à la Présidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville, NEUVAIN POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA NAISSANCE DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Eome. PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINES. Montréal, 2 novembre 1851.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

SE Charge de RECLAMATIONS auprès du Gouvernement, de vente et achats de lots de terre, demandes de patentes, réclamations pour indemnités, réceptions et transmissions de deniers, etc. BUREAU: à Québec, coin des rues Ste. Famille et St. François. Québec, 4 octobre 1851.

DR. GLOBENSKY,

Grande rue du Faubourg St. Laurent, No. 91. Montréal, le 19 septembre 1851.

J. J. E. BIBAUD,

AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37. Montréal, 24 juin 1851.

GYMNASE

ET ACADEMIE D'ARMES

Tenu par M. Rey, Rue Notre-Dame, 49. Montréal, 4 Juillet 1851.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT:

Pour l'année (non compris les frais de port) £1 0 0. On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense. L'abonnement à ce journal date invariablement du 1er juillet, et se paie d'avance, par semestre. Une gratuité de dix chelins sur l'abonnement de l'année est offerte aux Instituteurs.

TAUX DES ANNONCES:

Table with 2 columns: Six lignes et au-dessous, 1re insertion, Chaque insertion subséquente, Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, Chaque insertion subséquente, Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, Chaque insertion subséquente, par ligne, L'on traite de gré à gré pour annonces fréquentes ou à longs termes.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MM. E. R. Fabre et Cie., Libraire, Trois-Rivières, Val. Guillet, Ger., N. P. Québec, L. Gill, Pire., Y. St. Arne, M. F. Plote, Pire. Direct. Rivière du Loup, M. L. Barbeau, St. Athanase, M. J. Daquier.

REDACTEUR: F. M. DÉROME, AVOCAT.

IMPRIMEUR-PROPRIÉTAIRE: JOSEPH RIVET.

Montréal, 27 décembre 1850.